

APPEL A PROJETS PARAMEDICAUX - GIRCI MEDITERRANEE 2019

AAP PARA MED

Contacts GIRCI

Dr Véronique BOURGAREL

Tel : 04.91. 38.11.51

E-mail : veronique.bourgarel@ap-hm.fr

Mme Cynthia CAILLON

Tel : 04.92.03.45.89

E-mail : caillon.c@chu-nice.fr

CONTEXTE

Le GIRCI Méditerranée lance en 2019 un appel à projet spécifique « recherche paramédicale » ouvert à tous les professionnels paramédicaux exerçant dans l'interrégion PACA-Corse en établissement de santé, maison de santé ou centre de santé. Cet appel à projet souhaite encourager les liens entre les équipes paramédicales de l'interrégion pour partager, mutualiser, en région, et valoriser les actions les plus prometteuses.

OBJECTIFS

L'objectif est de soutenir et d'encourager les professionnels paramédicaux à construire des projets de recherche, pour permettre l'émergence de l'innovation dans les modalités de soins infirmiers et paramédicaux.

Cibles : Tous les auxiliaires médicaux (professions de santé définies aux articles L4311-1 à L4372-2 du Code de la Santé Publique : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Présentation de la structure porteuse : coordonnées de la structure, du représentant légal, de la personne en charge de la demande de subvention et des professionnels impliqués.
- Pour les praticiens ou les structures ne bénéficiant pas de l'infrastructure, de l'organisation ou des équipes pour gérer les fonds et réaliser les démarches administratives liées à un projet de recherche, un des 5 membres du GCS GIRCI Méditerranée ou un CH de l'interrégion doit être associé à l'étude afin de les aider sur ces missions.
- Présentation du projet :
 - Contexte : description de la problématique
 - Objectifs de l'action : identification d'objectifs pertinents et cohérents avec la problématique identifiée

- Méthode proposée pour répondre à la question
- Population d'étude : critères de sélection
- Nombre de patients susceptibles d'être concernés par l'action
- Critères de jugements en rapport avec le(s) objectif(s) et mode de recueil
- Mise en œuvre : programmation de l'action dans le temps (date de début de l'action, durée prévue)
- Partenaires : liste des acteurs associés au projet
- Préciser l'impact attendu sur le bénéficiaire pour le patient

CRITERES DE RECEVABILITE

- 1- Le dossier doit être déposé complet avant le 28/06/2019 à 23h59
- 2- Le dossier scientifique doit être soumis au format pdf et le format et les consignes de préparation doivent être respectés.
- 3- Le budget doit être soumis au format excel et le format et les consignes de préparation doivent être respectés.
- 4- La durée maximale du projet doit être 36 mois
- 5- Le montant du financement demandé ne doit pas excéder 50 000€.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les dossiers déposés devront :

- Etre portés par des auxiliaires médicaux (professions de santé définies aux articles L4311-1 à L4372-2 du Code de la Santé Publique)
- Domaine de la recherche : sont concernés des projets visant tous les aspects de la recherche clinique, aussi bien la recherche interventionnelle que la recherche observationnelle, comme les questions se rapportant à l'amélioration des pratiques des auxiliaires médicaux et notamment les stratégies de soins, les référentiels de prise en charge, les méthodes innovantes de soins ainsi que celles de l'organisation des soins et des parcours des patients. La recherche peut concerner la pratique à l'hôpital, en soins primaires ou dans tout autre lieu d'exercice des auxiliaires médicaux. Dans cet esprit le jury sera attentif aux propositions :
 - reposant sur une étude pilote permettant de préciser l'intérêt de la recherche, sa faisabilité afin que le porteur soit en capacité de soumettre par la suite ce projet à un appel à projet national (type PHRIP)
 - de demande d'aide à l'accompagnement méthodologique afin de finaliser un protocole en vue de le soumettre à un appel à projet national.

DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

L'élaboration des budgets doit être réalisée avec l'une des structure recherche des établissements membres du GIRCI Méditerranée à savoir DRCI du CAL, de l'IPC, du CHU de Nice, DRS de l'AP-HM et Pôle recherche et formation du CHI Toulon-Seyne/mer.

Contacts pour la préparation des budgets

DRCI du CHU Nice : drc@chu-nice.fr

DRCI IPC : drci.up@ipc.unicancer.fr

DRS de l'AP-HM : drci@ap-hm.fr

CAL : christine.lovera@nice.unicancer.fr

CHITS : Pilotage-recherche@ch-toulon.fr

Le montant maximum par projet est de 50 000 euros et les fonds devront être dépensés sur une période de 36 mois. Le montant maximal total alloué à cet AAP est de 150 000 euros.

Les dépenses éligibles concernent : personnels, fonctionnement (investissement non éligible).

Le financement sera versé en totalité à la structure responsable de la gestion financière de l'aide. La structure responsable de la gestion financière du financement devra produire chaque année un bilan financier de l'utilisation des fonds.

MODALITES DE SELECTIONS

- Sélection par le Comité Scientifique du GIRCI sur la base du rapport présenté par le rapporteur reprenant les éléments d'expertise indépendante conduite hors GIRCI
- Sont pris en compte :
 - Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets
 - La qualité du projet scientifique et son impact
 - La structuration régionale (articulation entre les acteurs, coopération régionale)
 - La faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé)
 - Le potentiel de valorisation

CALENDRIER

- Lancement : 30/04/2019
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **28/06/2019 à 23h59 par email** à la DRCI avec laquelle vous avez élaboré le budget.